



## [Cumul] Deux emplois à 30h/s

Par **Anon0110**, le **23/11/2016** à **12:13**

Bonjour,

Je suis un jeune homme de 23 ans souhaitant mettre de côté pour avoir une -petite- chance de reprendre mes études en informatique avant qu'il ne soit trop tard.

Ne pouvant vraiment joindre les deux bouts ces derniers mois/années en essayant tout pour mettre un peu de côté, je suis aujourd'hui complètement résigné.

J'occupe actuellement un emploi de nuit à 30h/semaines mais j'ai appris il y a quelques jours et après 3 semaine de travail qu'en fait les heures n'étaient majorées que de 10% (et non 25/50 comme un employé me l'avait dit au départ) et que les dimanches n'étaient pas payés double.

Calcul : 930€ net ... Sur ce j'ai pris la décision de cumuler ce job avec un autre emploi. J'ai des propositions pour des 35h et des 30h, préférant les CDD pour la prime de précarité et me disant que ce sera sans doute plus difficile à "retracer".

Seulement je me demande. En bossant 60/65h par semaine à hauteur de 12-13 heures/jour, qu'est-ce que je risque exactement ? Que ce soit au niveau de l'Etat comme au niveau de mes employeurs si ils devaient l'apprendre ?

On m'a dit que c'était interdit sans plus de détails, soit-disant une loi pour protéger les employés là ou aujourd'hui elle ne me protège pas, elle flingue mon avenir.

Il y aurait-il des dispositions permettant d'éviter les réprimandes (si c'est l'employé qui effectue volontairement toutes ces heures pour une raison "compréhensible") ou quelque

chose du genre ?

Merci de m'avoir lu et merci par avance à ceux qui prendront la peine de me répondre.

Cordialement, un jeune à bout de nerfs.

Par **Lag0**, le **23/11/2016** à **13:33**

Bonjour,

Sauf dérogation, les durées maxi du travail sont fixées à :

- 48 heures par semaine
- 44 heures par semaine sur une moyenne de 12 semaines
- 10 heures par jour
- le salarié doit avoir un temps de repos d'au moins 11 heures consécutives entre 2 journées de travail.
- le salarié doit avoir un temps de repos hebdomadaire d'au moins 35 heures consécutives.

Et ceci, bien entendu, quelque soit le nombre d'emplois occupés.

Si vous dépassez ces durées du fait de l'occupation de plusieurs emplois, l'employeur qui l'apprend devra vous licencier.

Par **Anon0110**, le **23/11/2016** à **13:58**

Merci pour la précision. C'est quand même lamentable qu'on ne puisse pas travailler "autant qu'on le veuille" pour se donner les moyens de monter un projet ou de vivre sa vie dignement. Étrangement en politique on peut cumuler trois mandats qui techniquement demanderaient 120 heures par semaine tout en effectuant 40, ce qui n'empêche pas de percevoir les trois chèques mais c'est bien connu les lois c'est pour ceux qui ont pas les moyens de corrompre ceux qui les appliquent.

Mon cumul sera sur une base minimale de 60h/ semaine. La question est de savoir : Est-ce que les contrôles de l'État sont rigoureux/fréquents en la matière ? Si ils le découvrent vont-ils prévenir l'employeur directement ou convoquer le salarié au préalable ?

Si les enjeux sont trop risqués il ne me restera plus que la travail au black. Vive la France.

Par **Lag0**, le **23/11/2016** à **16:52**

[citation]C'est quand même lamentable qu'on ne puisse pas travailler "autant qu'on le veuille"/[citation]

L'esclavage a été aboli en France en 1848 !

Les durées maxi du travail sont fixées pour protéger le salarié physiquement et moralement. Pensez-vous vraiment qu'il est bon pour la santé de travailler 20 heures par jour, 7 jours sur 7 ?

Par **Anon0110**, le **23/11/2016 à 19:12**

Protéger le travailleur faites-moi rire ... Qu'on interdise aux employeurs de les exploiter je veux bien mais qu'on interdise à ceux qui ont besoin de bosser de le faire sous prétexte "de les protéger" c'est bien mignon mais ça ne tient absolument pas la route.

Navré mais en zone rurale dans ce pays on ne vit pas avec SMIC, on survit à peine. En l'occurrence j'ai des projets à réaliser et c'est pas en mettant les 200€ qui me restent par mois de côté que je vais y parvenir. 60h par semaine sur un an c'est pas se ruiner la santé c'est se donner les moyens de réussir dans un monde où 90% des travailleurs sont payés à coup de lance-pierres.

M'enfin si ça vous aide à dormir de penser que l'esclavagisme est aboli, faites, m'est avis qu'il est simplement plus insidieux aujourd'hui alors quitte à travailler autant que ça serve à quelque chose qu'à payer un loyer et trois paquets de pâtes.

Bien cordialement

Par **Lag0**, le **23/11/2016 à 20:26**

[citation]Qu'on interdise aux employeurs de les exploiter je veux bien mais qu'on interdise à ceux qui ont besoin de bosser de le faire sous prétexte "de les protéger" c'est bien mignon mais ça ne tient absolument pas la route. [/citation]

Parce que vous ne réfléchissez pas jusqu'au bout !

Si on autorise, les salariés qui le veulent, à travailler 24/24 7/7, très vite, des employeurs obligeront leurs salariés à le faire !

Voilà pourquoi, bien au contraire, cela tient très bien la route !

Plutôt que de vous battre pour "travailler plus pour gagner plus", battez-vous plutôt pour simplement "gagner plus" ! Le combat est différent...